

Département fédéral
des Affaires étrangères
Division politique.

Berne, le 6 février 1890.

N^o

Conférence internationale
pour la protection des ouvriers.

Au Conseil fédéral.

annexe
La publication tout à fait inattendue des deux
rescrits de l'Empereur d'Allemagne, du 4 courant, relatifs
aux mesures à prendre aussi bien sur le terrain interna-
tional que national allemand pour la protection des
ouvriers, — rescrits dont M. Proth nous a télégraphié
la teneur littérale, — impose au Conseil fédéral le de-
voir d'examiner l'attitude qu'il doit prendre en regard
à la conférence internationale convoquée à Berne pour
le 5 mai. D'accord avec le Département de l'Indus-
trie, le Département des Affaires étrangères soumet
à ce propos les considérations suivantes:

1^o L'Allemagne connaissant les diverses
initiatives que nous avons prises pour la réglementation
internationale du travail, on ne peut admettre qu'elle
ait voulu les écarter purement et simplement par
un procédé peu courtois. Il faut attendre les explica-
tions qui ne manqueront pas de venir sur son atti-
tude. Nous avons télégraphié à M. Proth de recueillir
des informations à ce sujet.

2^o L'initiative prise par l'Empereur d'Alle-
magne n'est pas nécessairement en contradiction avec
la nôtre. Son programme est plus vaste que celui
proposé par le Conseil fédéral. Les Etats peuvent
fort bien se faire représenter à la conférence de Berne,
qui aura un caractère essentiellement technique et pré-



paratoire sur un certain nombre de points déterminés, et se rendre ensuite à l'invitation de l'Allemagne pour traiter d'autres points et rechercher diplomatiquement sur quelles bases une entente peut s'établir. Rien n'empêche d'ailleurs d'élargir notre programme; nous en avons laissé la possibilité ouverte à chaque Etat, et le gouvernement impérial peut très bien, tout en envoyant des délégués à Berne, proposer dès maintenant et plus tard les adjonctions qu'il désire.

3^o. Nos invitations sont faites; elles ont été acceptées en principe, déjà l'année dernière, par la France, l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, l'Italie et le Portugal. La Russie seule a décliné, et il est probable que plusieurs des Etats qui n'ont pas répondu consentiraient à venir à Berne. En tout cas, nous ne pouvons nous dégager vis à vis de ceux qui ont accepté que si une entente intervient entre nous et l'Allemagne et peut-être aussi avec les autres Etats. A ce point de vue encore, il y a lieu d'attendre les explications qui nous seront données par l'Allemagne.

En résumé, nous sommes d'avis que, sans en faire une question d'amour-propre et tout en ^{regardant} ~~regardant~~ avant tout le but, qui est la protection des ouvriers, et ^{aux} ~~les~~ meilleurs moyens de le réaliser, nous devons maintenir pour le moment la situa-

tion que nous avons prise par nos circulaires de mars et de juillet dernier et du 28 ~~février~~^{janvier} courant.

cermexe
Fondés sur ces considérations, nous proposons de répondre comme suit au télégramme ci-joint de M. Proth, demandant s'il doit remettre cette dernière circulaire, dont l'expédition à nos représentants à l'étranger n'a eu lieu qu'hier et avant-hier

Télégramme à chiffrer.

Ex 7/11 90 à 12 h. 10 m
Le Conseil fédéral, après avoir pris connaissance des résolutions impériales du 4 courant, est d'avis qu'il y a lieu de maintenir jusqu'à nouvel ordre son invitation pour la Conférence du 5 mai. Il vous charge en conséquence de remettre sa circulaire du 28 ^{janvier} courant et le programme qui l'accompagne au Ministère des affaires étrangères ^{par note} ~~verbale~~ ^{verbale} la circulaire est la suite de notre invitation de l'année dernière, à laquelle un certain nombre d'Etats ont déjà répondu ~~favorablement en principe~~ qu'ils se rendraient, et que cette circulaire, expédiée le 4 au soir et le 5 au matin, est actuellement aux mains des gouvernements dont les capitales sont plus rapprochées de la Suisse; que nous attendons du reste les communications que nous fait entrevoir le résuit impérial du 4 février sur un sujet analogue, résuit dont nous avons pris connaissance dans les journaux avec le plus haut intérêt, heureux de constater la concordance des vues qui y sont exprimées avec celles dont nous avons fait part aux Etats l'année

576

Bundesrath vom 7. Februar 1890.

Polit. Abtheilung, C. D. V.

Internat. Arbeits-

Gesetzgebung.

derrière et voyant dans cette concordance un symptôme favorable pour la solution des questions ouvrières.

Affaires étrangères

Au Dép. soussigné pour exécution

Département des affaires
étrangères

Ditz